

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous prie d'étudier avec soin les différents sujets que j'ai mentionnés et en général tout ce qui vous sera soumis, et j'espère que vos délibérations seront guidées par la sagesse et la modération.

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Je propose :

Que le discours lu par Son Excellence le Gouverneur général devant les deux Chambres du parlement du Canada soit mis à l'étude, lundi prochain.

La motion est adoptée.

#### COMITES PERMANENTS.

Sir WILFRID LAURIER : Je propose :

Qu'il soit nommé des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, pour les objets suivants :—1. Privilèges et élections. 2. Lois expirantes. 3. Chemins de fer, canaux et télégraphes. 4. Projets de loi d'intérêt privé. 5. Ordres permanents. 6. Impressions. 7. Comptes publics. 8. Banques et commerce. 9. Agriculture et colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et matières qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières, et à envoyer quérir personnes et papiers.

On adopte la motion.

#### DEPOT D'UN RAPPORT.

Le rapport des bibliothécaires du parlement pour 1905, par M. l'Orateur.

#### AJOURNEMENT—RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL — COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ASSURANCES.

Sir WILFRID LAURIER : Je propose que la Chambre lève sa séance.

M. R. L. BORDEN (Carleton, Ont.) : Avant que la Chambre lève sa séance, je désire savoir du premier ministre quand le rapport de M. l'auditeur général sera déposé sur le bureau de la Chambre. Eussions-nous été en mesure d'obtenir le dépôt de ce document à plus brève échéance, les députés de la gauche, au moins, et le service public y auraient sensiblement gagné. Il est de la dernière évidence que pour que les députés soient en mesure de débattre en connaissance de cause les différents crédits budgétaires soumis à leur étude, il faut nécessairement qu'ils aient eu le temps de se familiariser quelque peu avec ce rapport. Dans le cours ordinaire des choses, cette session-ci se serait ouverte vers le commencement de janvier. On nous éclairera, sans doute, plus tard, sur les causes qui ont motivé ce retard prolongé dans la rentrée des Chambres; au demeurant, le Parlement eût-il été convoqué à l'époque accoutumée, au com-

M. L'ORATEUR

mencement de janvier, et le dépôt du rapport de l'auditeur général eût-il été différé jusqu'à l'époque actuelle, il en serait résulté de graves inconvénients et de sérieux retards dans l'expédition des affaires publiques. Puisqu'il eût été possible de soumettre à plus bref délai ce document à la Chambre, dans l'éventualité où la session se fut ouverte en janvier, je ne m'explique pas qu'on ait été dans l'impuissance de le préparer de façon à répondre aux besoins d'une session tenue en mars, et si le premier ministre est en mesure de nous offrir quelque lumière à cet égard, je serais bien aise qu'il nous communiquât aujourd'hui même ce renseignement, en même temps qu'il nous donnera la date du dépôt de ce rapport.

Je demande en outre au chef du cabinet de vouloir bien déposer sur le bureau de la Chambre le texte des instructions données aux commissaires chargés de diriger l'enquête portant sur les opérations des compagnies d'assurance au Canada. Il a paru, il est vrai, dans les feuilles publiques un texte qui est censé officiel; mais, tant au bénéfice que pour l'édification de la Chambre, il importe qu'on dépose sur le bureau de la Chambre, dans le plus bref délai possible, le texte même des instructions délivrées aux commissaires. Il importe, en outre, que la Chambre sache le plus tôt possible si le Gouvernement a l'intention d'autoriser le paiement, à même la caisse publique, des services d'un conseil, employé au cours des travaux de cette commission.

Il semble possible que cette enquête n'aboutisse pas à dissiper l'inquiétude qui règne dans l'esprit public et dont fait mention le discours auquel nous venons de prêter l'oreille, à moins que le Gouvernement ne prenne ou n'autorise quelque mesure de ce genre.

Sir WILFRID LAURIER : Monsieur l'Orateur, je dois rappeler à l'honorable chef de l'opposition (M. R. L. Borden) la pratique dont il connaît l'existence aussi bien que moi-même, et lui déclarer que je ne suis pas en mesure de l'éclairer ou de lui dire pourquoi le rapport de l'auditeur général n'a pas été présenté au Parlement cette après-midi même. On le sait, l'auditeur général est tenu de présenter son rapport dans un certain délai. Comme la rentrée des Chambres, cette année, s'est effectuée tardivement, peut-être tout retard apporté à la présentation de ce rapport dans le délai fixé, serait-il inexcusable; mais, en fait, je ne doute nullement que ce document ne soit déposé dans le délai fixé par le Parlement, et sans doute l'auditeur général profitera du temps qui lui est donné pour faire au Parlement le plaisir de lui présenter son rapport à brève échéance.

Je profite de la circonstance pour répondre sans retard à l'observation du chef de l'opposition au sujet de la tardive rentrée des Chambres. Le Parlement connaît la cause de ce retard, mais peut-être est-il pré-